POUR UNE ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

LA COOPÉRATION

✓ Apprendre à mieux se connaître et à reconnaitre les complémentarités des uns et des autres, tant pour les personnes que pour l'opérateur qu'elles représentent
✓ Décloisonner et travailler dans un esprit de collaboration et de co-construction
✓ Créer des ponts, se positionner comme partenaire et être interdépendant
✓ Établir et utiliser un langage commun
✓ S'organiser en réseau et renvoyer le bénéficiaire vers le service adéquat
✓ Planifier ses activités de manière concertée au sein d'un même territoire, dans l'intérêt du bénéficiaire
✓ Participer aux projets et activités communs telles que : des réunions d'échanges de bonnes pratiques, d'outils et d'études de cas, le recensement et la mise en commun d'outils existants, la création d'outils de référence (par exemple, carnet de bord, cadastre ...)...

L'OUVERTURE D'ESPRIT, LE RESPECT, L'HONNÊTETÉ ET L'ÉGALITÉ

✓ Adopter des comportements de tolérance, de compréhension et d'acceptation des idées, opinions et attitudes provenant des autres partenaires
✓ Utiliser de manière privilégiée des techniques d'intelligence collective et de co-développement dans la conduite des différents travaux menés par le réseau
✓ Respecter les règles de bonne gouvernance pour garantir l'autonomie et éviter toute ingérence dans le mode de fonctionnement des autres partenaires
✓ Respecter la libre expression et accepter les avis divergents
✓ Respecter les idées innovantes émises par le réseau et de s'engager à ne les utiliser qu'avec l'accord explicite du ou des partenaires qui les a/ont émises
✓ Faire preuve de bonne volonté dans la résolution des problèmes
✓ Être à l'écoute de l'autre dans une attitude de non-jugement et de considération positive
✓ Être attentif aux champs de compétences de chacun par rapport à la spécificité de ses bénéficiaires

L'EFFICACITÉ

✓ Définir et valider des modes de fonctionnement en commun
✓ Mettre au centre de ses interventions et de ses collaborations avec les autres partenaires l'intérêt exclusif du bénéficiaire
✓ Travailler en réseau pour garantir un relais adéquat du bénéficiaire vers le bon service
✓ Définir et mettre en place un processus d'évaluation du réseau et des collaborations entre partenaires
✓ Instaurer un processus d'amélioration continue au sein des institutions partenaires, intégrant la formation continue de leurs conseillers

LA NEUTRALITÉ

✓ Donner au bénéficiaire une information complète et actualisée avec comme seul objectif l'intérêt de celui-ci et la réponse à son besoin ou sa demande
✓ Rester objectif dans ses rapports avec les autres opérateurs et dans sa réponse aux demandes et besoins de leurs bénéficiaires
✓ Participer à des réunions d'échanges organisées de manière tournante auprès des différents opérateurs
✓ Communiquer à l'ensemble de son personnel concerné par l'orientation toutes les informations reçues au sein du réseau

LA TRANSPARENCE

✓ Fournir toutes informations utiles et à en garantir un accès facile et permanent
✓ Veiller à ce que les informations soient claires, correctes, complètes et actuelles
✓ Donner une bonne visibilité sur son offre de service, ses méthodes, ses outils
✓ S'accorder sur les questions de respect du RGPD

SOLIDARITÉ ET ENGAGEMENT

Ces valeurs sont sous-jacentes à toutes les autres valeurs. En effet, cette charte et le réseau qu'elle fédère ne peut avoir de sens que si les partenaires travaillent dans un esprit de solidarité et d'engagement réciproque. Aussi, tout en gardant leur identité, leur spécificité et leur autonomie de fonctionnement et de gestion, les partenaires de ce réseau se montreront fiables dans la durée, responsables et solidaires les uns vis-à-vis des autres dans la poursuite de leurs actions et intérêts communs : fournir un service de qualité au bénéficiaire.